

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°20260626_09 du 26 juin 2026 donnant délégation au Président pour l'attribution des prix de concours, des bourses à la mobilité et toute aide individuelle, dans la limite des crédits alloués à ces dispositifs ;

ARRETE

Article 1 :

Dans le cadre du projet CIR4-RISKVOLC « Modélisation intégrée du risque lié aux coulées de lave du Nyiragongo : scénarios, dynamiques et vulnérabilités dans la ville de Goma (RDC), le Président de l'UCA accorde une aide individuelle financée par le Centre de Recherche International sur les Catastrophes naturelles et le développement durable (CIR 4) :

NOM	Prénom	Montant
		26400 €
	TOTAL	26400 €

L'aide individuelle est de 2200 euros par mois, durant 12 mois, soit un montant total de 26400 euros. Les versements sont mensuels et débutent en septembre 2026.

Adalbert MUHINDO SYAVULISEMBO réside actuellement en Belgique et bénéficie de la protection subsidiaire belge. Cette aide individuelle lui permet de financer ses déplacements en France et de mener des collaborations scientifiques avec le Laboratoire Magmas et Volcans.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le Directeur
Général des Services
David ZUROWSKI



Le 7 septembre 2026

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.